

OUVEZE PAYRE ENERGIES S.A.S.

Société par Actions Simplifiée à capital variable,
dont le siège est ZI le Lac, Route de Chomérac,
07000 PRIVAS
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aubenas sous le N°793 410 176

PROCES-VERBAL de L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 13 février 2015

L'an deux mille quinze et le treize février à dix-neuf heures,

Les actionnaires de la société OUVEZE PAYRE ENERGIES, société par actions simplifiée à capital variable, société à collège de gestion dont le siège est situé à ZI le Lac, Route de Chomérac, 07000 PRIVAS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège de la société à Privas, sur convocation régulière du collège de gestion adressée par voie télématique le 29 janvier 2015.

L'assemblée est présidée par Mme Nathalie Naulet, présidente du collège de gestion et le secrétariat est assuré par M. Thierry Gilbert.

Mme Odile Franchet et M. Yves de Bressy, actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

La présidente constate, grâce à la feuille de présence, que le nombre d'actionnaires présents et représentés atteint 26 sur un total de 52 actionnaires, soit 50%.

Madame la présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise, le quorum d'un tiers étant atteint.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de l'assemblée :

- la copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée ordinaire,
- le registre des Assemblées Générales,
- les documents comptables concernant l'exercice clos le 30 septembre 2014,

- le rapport de gestion du collège de gestion.

Madame la présidente indique que les documents nécessaires à la tenue de cette assemblée ont été transmis aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

En préambule, la présidente rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels
- Affectation du résultat
- Capital social variable
- Renouvellement par tiers du collège de gestion
- Nomination au collège de gestion
- Approbation des projets photovoltaïques du printemps 2015
- Projets photovoltaïques à venir
- Pouvoir

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du collège de gestion, ledit rapport demeurant annexé au présent procès-verbal. La présidente détaille le contexte politique, la situation de la société ainsi que la communication. Franck Croizet présente ensuite l'actionnariat et la composition du capital ainsi que le compte de résultat et le bilan. Thierry Gilbert expose les développements à court et moyen terme de la société ainsi que le collège de gestion.

Madame la présidente déclare alors la discussion ouverte. Elle ajoute que les membres du collège de gestion qui assistent à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires pour donner toutes les explications qu'ils désirent obtenir.

La discussion s'engage et les précisions suivantes sont apportées :

- de par le contexte dans le photovoltaïque, la société réalise actuellement exclusivement des projets de petite puissance (9 kWc maximum) sur des toitures.
- à une question posée sur la rémunération des cogestionnaires, la présidente précise qu'aucune rémunération, ni remboursement ou défraïement de quelque nature que ce soit n'a été réglé aux cogestionnaires.
- la société doit réfléchir au choix du matériel (panneaux solaires et onduleurs notamment) afin de savoir si elle priorise un circuit court pour ces investissements ou maintient le recours à des équipements européens. Les actionnaires n'ayant pas exprimé de position claire à ce sujet, cet arbitrage est laissé, sans vote, au choix du collège de gestion.
- à une question sur le choix du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes comme banque de la société, la présidente a répondu que la société voulait prendre une banque locale.
- la gestion de la trésorerie est assurée au travers de Dépôts à Terme (DAT) lorsque le montant des sommes disponibles atteint au minimum 6000 €, sachant que la rémunération actuelle de la trésorerie est très faible.

Après cet échange de vues, personne ne demandant plus la parole, madame la présidente soumet successivement aux voix les résolutions. Sur proposition de la présidente, les actionnaires ont décidé de voter, à l'unanimité, à main levée.

1ère résolution - Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVEZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du collège de gestion, approuve dans toutes leurs parties, le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2014, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du collège de gestion de l'accomplissement de leur mandat au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire est adoptée à l'unanimité.

2ème résolution – Affectation du résultat

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVEZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir constaté que les comptes clos le 30 septembre 2014 faisaient apparaître un résultat net négatif de 871 euros, approuve la proposition du collège de gestion d'affecter le résultat de la manière suivante :

- déficit de 871 euros au compte de report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire est adoptée à l'unanimité.

3ème résolution – Capital social variable

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVEZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance des comptes clos le 30 septembre 2014 constate que le capital social est de 30600 euros.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire est adoptée à l'unanimité.

4ème résolution – renouvellement par tiers du collège de gestion

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVEZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, en respect de l'article 16 des statuts, approuve le renouvellement par tiers des membres du premier collège de gestion figurant dans les statuts (annexe 2) selon la répartition suivante :

M. Patrick Fournier – mandat au collège de gestion venant à terme à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2014.

M. Franck Croizet – mandat au collège de gestion venant à terme à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2015.

Mme Guylaine Magniez – mandat au collège de gestion venant à terme à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2015.

Mme Nathalie Naulet – mandat au collège de gestion venant à terme à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2016.

M. Thierry Gilbert – mandat au collège de gestion venant à terme à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2016.

M. Patrick Fournier, dont le mandat vient à terme lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 février 2015 ne représente pas sa candidature.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution – Nomination au collège de gestion

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVEZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, nomme au collège de gestion M. Yves de Bressy résidant avenue du Bois Laville, 07000 Lyas. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire est adoptée à l'unanimité.

6^{ème} résolution – Approbation des projets photovoltaïques du printemps 2015

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVEZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve le développement et la réalisation en 2015, des trois projets de centrales solaires situés respectivement à :

- Mme Lines Poulet et M. Franck Michalon - Le Meyrand – 07000 Coux
- Mme Véronique et M. Gille Léon - Auréac – 07000 Coux
- Cabinet vétérinaire Dumas-Soulageon – 61, avenue Jean Breton – 07000 Privas

Elle autorise le collège de gestion à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à leur accomplissement et à contracter les emprunts bancaires nécessaires au financement de tout ou partie de ces investissements.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire est adoptée à l'unanimité.

7^{ème} résolution – Projets photovoltaïques à venir

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVEZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, après avoir pris connaissance de la présentation du collège de gestion, approuve le développement et la réalisation en 2015 ou au premier trimestre 2016, au maximum, de six projets de centrales photovoltaïques pour un montant d'investissement maximal de 140000 €, autorise le collège de gestion à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à leur accomplissement et à contracter les emprunts bancaires nécessaires au financement de tout ou partie de ces investissements.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire est adoptée à l'unanimité.

8^{ème} résolution - Pouvoir

L'assemblée générale des actionnaires de la Société par Actions Simplifiée OUVEZE PAYRE ENERGIES, statuant en la forme ordinaire, confère tous pouvoirs au collège de gestion pour accomplir toutes les formalités rendues nécessaires par les résolutions précédentes.

Cette résolution, mise aux voix à la majorité ordinaire est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 00 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, signé par :

La présidente
Nathalie Naulet

Le secrétaire
Thierry Gilbert

Le premier scrutateur
Odile Franchet

Le deuxième scrutateur
Yves de Bressy